



# MÉDAILLES SÉCURISÉES DU CONCOURS DE BORDEAUX-VINS D'AQUITAINE

## Marche à suivre

La marque « Concours de Bordeaux », déposée à l'INPI, est propriété de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, son organisateur. Les modalités d'utilisation de la médaille sont régies par le règlement du concours et strictement limitées au volume médaillé.

Depuis 2014, les médailles du Concours de Bordeaux sont sécurisées via VéoMark, solution haute technologie fournie par Tesa scribos.

**Chaque médaille est unique : toute reproduction est donc formellement interdite.**

De même, l'utilisation de la médaille sur les supports de communication est soumise à autorisation. En effet, toute reproduction de la médaille du Concours de Bordeaux, sur quel que support que ce soit, doit obligatoirement et préalablement recevoir l'autorisation de l'organisation du concours (demande à soumettre à [concours@gironde.chambagri.fr](mailto:concours@gironde.chambagri.fr)).

## 3 MODES D'UTILISATION DE LA MÉDAILLE

### 1 Les macarons autocollants



#### ATTENTION

Le nombre total de médailles est strictement limité au volume ayant bénéficié d'une distinction, lequel volume est transmis à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répressions des Fraudes.

Les macarons autocollants sont dotés depuis 2014 d'un système de protection haute technologie rendant chaque médaille unique. **Un seul fournisseur est accrédité** par l'organisation pour la fabrication et la distribution des médailles autocollantes.

**MSP-SAS : 05 57 42 75 48 - [www.msp-sas.fr](http://www.msp-sas.fr)**

**Commander vos macarons autocollants sur la plateforme de commande dédiée :**

**[www.concours-de-bordeaux.com](http://www.concours-de-bordeaux.com)**

Tarifs dégressifs selon les quantités commandées :

- De 1 000 à 10 999 : **25.16€ HT le mille**
- De 11 000 à 50 999 : **21.85€ HT le mille**
- De 51 000 à 100 999 : **20.86€ HT le mille**
- Au-delà de 101 000 : **19.55€ HT le mille**





2

## Intégration de la médaille à l'étiquette

Depuis 2014, les fichiers numériques des médailles du Concours de Bordeaux sont personnalisés avec une référence unique par vin et par commande, intégrée directement dans la médaille. Cette solution est disponible uniquement sur la plateforme de commande réservée au lauréat. Ce dernier pourra déclarer son propre imprimeur, l'associant automatiquement à tout contrôle réalisé par la DGCCRF et à ses conséquences. Les fichiers numériques et la liste des numéros sont utilisables uniquement sur le vin médaillé et pour la quantité commandée. **La taille de la médaille sur l'étiquette est fixée à 20mm de diamètre** et ne peut en aucun cas être modifiée.

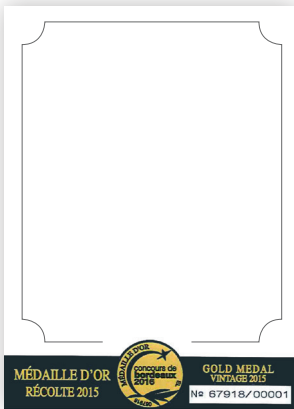
Doit figurer impérativement à côté de la médaille, **le numéro de la bouteille**.

**Les BAT (Bons à Tirer)** devront être envoyés pour validation à l'organisation (demande à faire auprès de concours@gironde.chambagri.fr).

**Commander vos médailles intégrées à l'étiquette sur la plateforme de commande dédiée :**

[www.concours-de-bordeaux.com](http://www.concours-de-bordeaux.com)

Tarif unique : 8.35€ HT le mille



3

## Intégration de la médaille sur les supports de communication

Il est naturel que le producteur souhaite communiquer sur la médaille obtenue. Dans ce seul cas, la reproduction est gratuite. Elle est cependant **soumise à une autorisation préalable auprès de l'organisation**.

**2 principes fondamentaux sont à respecter :**

- **La charte graphique** de la médaille du Concours de Bordeaux doit être scrupuleusement respectée.
- Les fichiers ne peuvent être **transmis que par l'organisation** (demande à faire auprès de concours@gironde.chambagri.fr).



### IMPORTANT

L'utilisation de la médaille sur un support de communication ne peut se substituer à l'utilisation de la médaille sur la bouteille (par exemple par exemple une collerette).



### CONTRAINTES LÉGALES À RESPECTER

- L'emploi simultané de la médaille intégrée à l'étiquette et du macaron autocollant sur une même bouteille est interdit.
- L'utilisation de la médaille sur un support de communication ne peut se substituer à l'utilisation de la médaille sur la bouteille.
- La seule mention de la médaille sur l'habillage des bouteilles sans sa représentation est interdite.